



PUBLIC

Compte rendu de la rencontre de travail sur le budget 2024 de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le jeudi 2 novembre 2023 à 8 h 37 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Daniel Feeny, attaché politique et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Martin Beaulieu, directeur adjoint des centres de services de Hull et d'Aylmer, Rita Chahine, directrice, Infrastructures et projets, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Renée Guénette, chef de division, Finances, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications, Mario St-Pierre, directeur, Finances et Frédéric Vandal, directeur, Transition écologique.

RT20231102-P1 **PLAN CLIMAT, GESTION DE L'EAU, BIODIVERSITÉ, FORESTERIE URBAINE ET MONTAGE FINANCIER (SUITE DE LA PRÉSENTATION DU 2 NOVEMBRE 2023)**

Présentation par monsieur Frédéric Vandal et madame Catherine Marchand.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter les actions prévues pour l'année 2024 en ce qui a trait au Plan climat, au Plan de gestion de l'eau, à la Charte de la biodiversité et au Plan de foresterie urbaine;
- présenter le montage financier pour chacun des plans énoncés ci-haut.

Plan de la présentation :

- Plan climat;
- Plan de gestion de l'eau;
- Charte de la biodiversité;
- Plan de foresterie urbaine;
- Montage financier pour 2024.

RECOMMANDATIONS :

CP-FIN-2023-43

Le comité exécutif recommande d'autoriser le Service de transition écologique à utiliser le budget 2024 de l'initiative en lien avec le plan climat ainsi que la réserve de l'initiative en lien avec le plan climat afin de financer les sommes requises pour l'année 2024 :

- 3 880 500 \$ pour le plan climat;
- 277 000 \$ pour le plan de foresterie urbaine;
- 1 100 000 \$ pour le plan de gestion de l'eau;
- 1 062 500 \$ pour la charte de biodiversité.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Plan de foresterie urbaine

Madame la conseillère Anik Des Marais demande si le financement présenté à la page 80 est suffisant pour répondre aux objectifs du Plan de foresterie urbaine. Relativement à l'expertise interne, elle demande également si le service dispose des ressources humaines suffisantes et de l'expertise pour réaliser certaines études écologiques. Monsieur Vandal mentionne que la demande budgétaire est suffisante, mais que des demandes de subvention ont également été présentées. Advenant la mise en place du programme OASIS, monsieur Vandal mentionne que des ressources humaines pourraient être ajoutées, selon les programmes. Concernant les études écologiques, monsieur Vandal mentionne que ce n'est pas prévu au Plan de foresterie urbaine, mais qu'il est souhaité de développer ultérieurement cette expertise dans le cadre de la charte sur la biodiversité. Madame Marchand donne des informations relativement aux études déposées à la Ville et aux évaluations réalisées par la Ville.

Madame la conseillère Olive Kamanyana prend son siège à 8 h 54.

Monsieur le conseiller Mike Duggan souhaite que la plantation d'arbres soit favorisée.

Monsieur le conseiller Marc Bureau souligne l'agilité du service pour le développement de ce Plan et la création de liens avec des organismes partenaires (CREDDO). Il demande s'il serait possible d'avoir un meilleur contrôle sur l'abattage d'arbres. Monsieur Vandal donne des informations sur le service de contrôle qui délivre les permis pour l'abattage d'arbres et les suivis possibles.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin demande si la Ville détient des données sur le nombre d'arbres planté, en lien avec l'action 15 présentée à la page 75. Monsieur Vandal mentionne qu'un bilan sera réalisé suite à toutes les actions réalisées, avec distinction entre les sites aménagés et les sites naturels. Il ajoute que 2023 a été une année d'organisation, afin de rattraper la moyenne de 10 000 arbres/année et que la planification permettra d'atteindre le rythme souhaité dans les prochaines années. Monsieur Sabourin demande si les objectifs sont en lien avec ceux du fédéral et monsieur Vandal mentionne qu'il s'agit d'une suite logique.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet demande un suivi d'un financement octroyé en 2022 pour avoir une pépinière urbaine et demande où en est rendu ce dossier et quel serait le budget nécessaire. Monsieur Vandal mentionne que des discussions ont lieu avec le CREDDO et que le processus d'étude suit son cours.

Madame la conseillère Olive Kamanyana demande comment sont récupérés les plans présents dans les différents districts, pour créer une synergie entre tout ce qui se fait sur le territoire. Monsieur Vandal explique le processus mis en place pour permettre l'amalgame des données disponibles auprès des associations, organisations, etc.

Monsieur le conseiller Steve Moran souligne l'importance de lutter contre l'abattage illégal d'arbres et trouve intéressante l'idée de prévoir l'exigence d'un certificat pour les gens réalisant un tel abattage. Il demande par ailleurs si la donation d'arbres compte dans l'objectif visé de 10 000 arbres. Monsieur Vandal mentionne que la donation ne compte pas dans cet objectif.

Plan d'action de la biodiversité

Madame Lacasse-Brunet souhaite clarifier certains éléments inclus au Plan. Elle demande si seules des sommes doivent être adoptées aujourd'hui et non le Plan, et demande si l'adoption du Plan devra être prévue ultérieurement. Monsieur Vandal mentionne que la recommandation d'adoption est actuellement discutée avec la Commission et qu'une présentation sera prévue sous peu au comité plénier, pour dépôt au conseil municipal.

À la page 90, action 3, monsieur Duggan demande si le droit de préemption pourrait être applicable à certains lots soumis à la vente pour taxes, non constructibles. Madame Marchand mentionne que pour l'application du droit de préemption, les lots doivent au préalable avoir été identifiés, mais mentionne que l'acquisition de tels terrains pourrait se faire autrement.

Monsieur le conseiller Denis Girouard souhaite saluer l'ouverture démontrée pour le lac Beauchamp, relativement aux actions qui seront posées.

Madame la conseillère Caroline Murray mentionne qu'il y a des corridors écologiques et demande dans quelle mesure le Plan pourra agir en prévention plutôt qu'en réhabilitation. Madame Marchand fournit des informations quant aux éléments prévus au schéma d'aménagement et aux révisions à venir du cadre réglementaire pour la gestion des corridors et des écoterritoires, notamment en raison du PRMHH. Madame Murray demande, avant cette révision, si la Ville dispose d'outils pour la gestion des corridors. Madame Marchand mentionne que dans certaines situations, les exigences sont ministérielles (fonds de compensation). Madame Murray demande s'il ne serait pas pertinent que les études soient réalisées par la Ville plutôt que par les promoteurs, pour s'assurer d'une indépendance. Madame Marchand mentionne que la Ville travaille présentement à l'élaboration d'un guide, incluant des critères rigoureux pour permettre l'analyse des études, considérant que la Ville ne dispose pas des ressources pour les réaliser.

Madame Des Marais mentionne avoir beaucoup d'attentes envers la charte afin de s'assurer de la protection de la biodiversité. Elle invite ses collègues à approuver les sommes demandées pour l'an 1 et souhaite que le Plan dans son entier permette de répondre aux différentes attentes.

Monsieur Bureau fait mention de sommes à venir du gouvernement pour la mise en place d'un Plan nature pour l'Outaouais, qui devra être mis en place par le CREDDO.

Madame la mairesse France Bélisle mentionne qu'il sera important de pouvoir chiffrer les besoins afin de pouvoir présenter rapidement des demandes dans le cadre du partenariat Québec-municipalités, pour bonifier les sommes disponibles pour le Plan climat.

À la page 92, action 7, madame Lacasse-Brunet demande quelle sera la portée des démarches avec les producteurs agricoles pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de restauration et des précisions sont données par monsieur Vandal. Madame Lacasse-Brunet adresse aussi une question sur le volet pesticide (page 98) et demande si le coût réel sera connu lors de la présentation du projet de règlement. Monsieur Vandal mentionne que le projet de règlement sera présenté au comité plénier du 21 novembre, avec le budget total, et explique à quoi servira la somme de 70 000 \$ indiqué à la page 92.

Montage financier 2023

Aucune question ni commentaire.

La rencontre de travail sur l'étude du budget est suspendue à 9 h 44.

Monsieur Frédéric Vandal quitte la rencontre.

Reprise de la rencontre de travail sur l'étude du budget à 10 h 05.

RT20231102-P2

STO – ÉTAT DE LA SITUATION 2023 ET BUDGET 2024

Présentation par messieurs Jocelyn Blondin et Edmond Leclerc.

Plan de la présentation :

- Projections 2023;
- Budget des revenus;
- Budget des dépenses;
- Programme triennal des immobilisations (PTI).

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon souhaite souligner l'accès de la STO pour le libre accès jeunesse. Il demande par ailleurs s'il y a des comparables avec les autres grandes villes du Québec en ce qui a trait au pourcentage du budget des sociétés de transport vs le budget de la Ville, ce pourcentage étant de 10 % pour la Ville de Gatineau. Des informations sont présentées par monsieur Blondin : 8 % pour Québec, 6 % pour Sherbrooke et 3,7 % pour Trois-Rivières.

Monsieur le conseiller Mike Duggan fait mention des bénéfices de l'électrification au Québec, tant financiers qu'environnementaux. Monsieur Blondin mentionne qu'un premier autobus électrique sera reçu par la STO dans les prochaines semaines.

Madame la conseillère Caroline Murray mentionne que la STO a fait beaucoup d'efforts dans les dernières années pour maintenir les services et elle ne souhaiterait pas que la Ville place l'organisme dans une situation précaire l'obligeant à faire des coupures de services.

Madame la mairesse France Bélisle demande si la donnée relative au per capita est disponible. Pour Gatineau, monsieur Blondin mentionne qu'il s'agit de 2,60 \$, avec exemples de comparables des autres villes, qui seront transmis aux membres du conseil. Madame la mairesse formule des recommandations quant à la présentation de la STO en ce qui a trait à la contribution de la Ville, afin de faciliter les demandes présentées au gouvernement (portrait plus juste de la contribution de la Ville à la STO). Madame la mairesse invite à nouveau la STO à déposer un plan financier à long terme. Monsieur Blondin mentionne que des travaux pourront être réalisés, mais qu'une des difficultés réside dans l'absence d'informations relatives au financement à recevoir à long terme du gouvernement.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne émet un commentaire quant à l'absence d'informations du gouvernement pour le financement des sociétés de transport, sachant que les villes travaillent actuellement sur le budget 2024. Sur le principe d'intermodalités, monsieur Champagne demande quels sont les efforts déployés par la STO à cet égard dans le contexte budgétaire actuel. Des informations sont transmises par monsieur Leclerc en ce qui a trait à la combinaison du transport à vélo et du transport en commun et des infrastructures requises à cet effet. LA STO est également toujours ouverte aux nouvelles possibilités. Monsieur Blondin ajoute que les supports à vélo demeureront sur les autobus pendant l'hiver.

Monsieur le conseiller Mario Aubé croit également que le service de transport en commun doit être financé adéquatement et mentionne que le service doit être offert de l'est à l'ouest de la Ville. Il ajoute que le déplacement de lignes apporte des problématiques. Le service à la demande est intéressant dans l'est, il serait intéressant de le déployer et de le mettre en valeur. Monsieur Aubé demande si la contribution de la Ville est connue, advenant le retrait de la dette subventionnée. Les informations pourront être transmises aux élus. Des données relatives au service à la demande sont présentées par monsieur Leclerc.

Madame la conseillère Anik Des Marais souligne le service impeccable qu'elle reçoit de la STO. Elle adresse un questionnement en ce qui a trait à la contribution des automobilistes et demande ce qui pourrait être mis en place par la Ville pour augmenter ces revenus (page 4). Monsieur Blondin mentionne que la question des quotes-parts sur les immatriculations a récemment été discutée à l'occasion d'une rencontre provinciale et que la ministre a été sensibilisée à cet effet. Il fait mention d'une problématique vécue dans la région, soit l'immatriculation des résidents du Québec en Ontario. Madame la mairesse mentionne qu'une demande a été formulée à maintes reprises à la ministre et qu'il s'agit d'une recommandation du PFLT, en ce qui a trait à la taxation sur les immatriculations. Il serait intéressant que le gouvernement normalise cette possibilité. Monsieur Tanguay confirme que la Ville de Gatineau est en effet en attente d'une réponse du gouvernement pour aller plus loin dans ce dossier.

Monsieur le conseiller Denis Girouard souhaite confirmer les coûts associés au transport adapté et demande s'il y a un manque à gagner vs les subventions reçues. Il demande si ce service ne pourrait pas être privatisé. Monsieur Blondin confirme que le service est actuellement offert en sous-traitance. Monsieur Girouard souhaite féliciter monsieur Blondin pour son implication à la STO. Il questionne le support offert par les députés provinciaux de la région dans le dossier du transport en commun.

Monsieur le conseiller Marc Bureau revient sur la difficulté mentionnée pour l'achat d'autobus hybrides et électriques et demande si les délais de livraison sont occasionnés par ces problématiques (page 12). Monsieur Blondin mentionne que la principale difficulté concerne la disponibilité des pièces.

Madame la mairesse demande si l'aide financière de 2.1 M\$ a été comptabilisée dans la contribution de la ville. Relativement à la page 5, madame la mairesse mentionne qu'il y a une projection de dégagement pour la masse salariale et demande si la STO dégagera en effet un surplus à la fin de l'année en raison de cette dépense. Monsieur Blondin mentionne que le recrutement se poursuit et souhaite que la conclusion des négociations en cours permette de faciliter les embauches pour combler ce surplus. Madame la mairesse demande qu'une discussion puisse être prévue si en effet une marge de manœuvre est dégagée à la fin de l'année, considérant la contribution de 2.1 M\$ de la Ville pour combler un déficit anticipé.

Monsieur le conseiller Steven Boivin souligne l'exemple du partage possible de la passe comme élément positif. Il souhaite par ailleurs mettre en lumière la distinction entre les comparables, considérant le territoire de la ville de Gatineau vs les autres grandes villes. Monsieur Boivin, comme monsieur Blondin, souligne le travail de l'équipe de la STO. Sur le principe du transport en commun, il mentionne qu'il s'agit d'un service et d'un investissement, et non d'une dépense.

La rencontre de travail sur l'étude du budget est suspendue à 10 h 58.

Reprise de la rencontre de travail sur l'étude du budget à 11 h 15.

RT20231102-P3

PLAN DÉCENNAL FINANCIER

Présentation par monsieur Mario St-Pierre et madame Renée Guénette.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter les hypothèses qui sous-tendent la projection de la situation financière pour les 10 prochaines années;
- présenter les résultats de la projection de la situation financière pour 2024-2033;
- présenter les impacts de la mise à jour de la situation financière sur le Bloc D.

Plan de la présentation :

- Le plan financier à long terme;
- Les hypothèses qui sous-tendent les résultats;
- La projection financière 2024-2033;
- Les indicateurs;
- L'analyse de sensibilité;
- Impact sur le Bloc D.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Relativement à la page 10, au point 10) « Enveloppe d'améliorations de services... », monsieur le conseiller Louis Sabourin réfère au tableau reçu pour les améliorations des dernières années. Il demande si le budget de 2 M\$ par année, à partir de 2025, est réaliste. Monsieur St-Pierre mentionne que le besoin connu est présentement en deçà de 2 M\$ pour les prochaines années, qu'il s'agit donc d'une hypothèse. Monsieur Tanguay ajoute qu'il faut également se questionner sur la nécessité, considérant la situation économique actuelle et l'inflation.

Madame la conseillère Anik Des Marais demande si le partenariat Québec-municipalités aura un impact sur le budget 2024 ou si les sommes avaient déjà été prévues aux prévisions budgétaires. Monsieur St-Pierre mentionne que certaines données anticipées ont déjà été incluses, mais que des éléments ont été ajoutés dans le partenariat (plan climat, logement, etc.). Il ajoute que les revenus n'ont pas été prévus, de même que les dépenses, qu'il n'y a donc pas d'impact sur le budget 2024. Madame Des Marais mentionne que les programmes de subvention prévoient parfois l'embauche de ressources humaines et se questionne sur les possibilités. Pour le Plan climat, madame la mairesse mentionne que nous disposons déjà de ressources et qu'une évaluation devra être faite vs l'argent disponible pour la mise en œuvre des actions.

Monsieur le conseiller Steve Moran croit que la diversification des revenus par tranche de 5 M\$ (page 15) permettra de maintenir un taux de taxes raisonnable pour les résidents et les commerces et il souhaiterait une application rapide. Des explications sont données par monsieur St-Pierre, en référence à la page 18.

Monsieur le conseiller Mike Duggan remarque les impacts d'une bonne gestion financière de la Ville dans la dernière année. Il mentionne par ailleurs que le QG ne semble pas inclus au Bloc C.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc souligne qu'il est important de connaître ce qui sera offert vs l'augmentation recommandée de 2,9 %. Il ajoute que la situation financière future est inconnue et se questionne sur les augmentations prévues pour les prochaines années. Il croit que les villes devront mieux communiquer aux citoyens afin de les informer sur ce qui sera offert plutôt que sur l'augmentation de taxes. Il demande quel serait l'impact de lisser la hausse, sur une période de 10 ans, à la moyenne de 3,18 % (page 18). Monsieur St-Pierre mentionne que c'est difficilement applicable, avec explications en ce qui a trait aux dépenses et aux revenus et aux écarts importants. La possibilité serait de puiser dans les réserves, en expliquant que celles-ci seraient éventuellement épuisées et non disponibles pour autre chose.

Madame la conseillère Olive Kamanyana est satisfaite du tableau présenté à la page 18. Elle demande si d'autres villes sont aussi rigoureuses en ce qui a trait au plan présenté. Concernant la diversification des revenus par tranche de 5 M\$, elle demande si plusieurs millions sont prévus ou si le 5 M\$ est conservateur ou raisonnable. Monsieur St-Pierre mentionne que le 5 M\$ est un indicateur de l'importance d'aller chercher de la diversification de l'impact sur le compte de taxes. Monsieur Tanguay ajoute que la Ville est en bonne position en ayant un PFLT, qu'il s'agit d'un bon outil pour permettre une prévisibilité.

Madame la mairesse France Bélisle mentionne que la Ville de Montréal a également travaillé sur un PFLT, avec le même consultant que Gatineau, et qu'elle a partagé le Plan avec d'autres villes intéressées par le processus. En ce qui a trait à la diversification des revenus, madame la mairesse mentionne que ce mandat appartient au Comité des finances, incluant des mesures d'écofiscalité. Madame la mairesse mentionne également que le gouvernement devra donner des outils aux municipalités pour leur permettre plus de souplesse (ex : immatriculations). Sur l'intervention de monsieur Leclerc, madame la mairesse mentionne que le comité exécutif s'est ancré dans des plans adoptés par le conseil et ajoute que l'augmentation de 2,9 % demeure une augmentation de taxes raisonnable dans le contexte économique actuel vs ce que d'autres villes vivront. Il est possible que les taxes doivent être augmentées dans les prochaines années et que les augmentations indiquées à la page 18 soient moindres que les hausses prévues cette année dans d'autres villes.

La rencontre de travail sur l'étude du budget est suspendue à 12 h 06.

Reprise de la rencontre de travail sur l'étude du budget à 13 h 07.

RT20231102-P4

PROJET DE DÉVELOPPEMENT – BLOC D

Présentation par messieurs Simon Rousseau, Mario St-Pierre et Yess Gacem.

Les objectifs de la présentation sont :

- d'analyser et identifier les options permettant d'accroître la capacité financière du Bloc D;
- d'identifier les projets structurants qui feront l'objet de la phase du dossier d'opportunité.

Plan de la présentation :

- Rappel des recommandations du PFLT;
- Analyse des projets inscrits au Bloc D;
- Analyse des options de financement supplémentaire;
- Rappel de la gouvernance du Bloc D;
- Priorisation des projets inscrits au Bloc D;
- Recommandations.

RECOMMANDATIONS :**CP-FIN-2023-034**

Le comité exécutif recommande les options suivantes afin d'investir davantage dans le Bloc D :

- Option 1 : Hausse des investissements en augmentant les emprunts au-delà de 350 M\$;
- Option 3 : Transfert des investissements du fonds dédié prévu au Bloc B;
- Option 6 : Entente de partenariat avec un OBNL ou le secteur privé;
- Option 7 : Ajout de valeurs exceptionnelles au rôle, optimisation, diversification des revenus;
- Option 8 : Affecter une partie des excédents de fonctionnement conformément à la politique des excédents.

CP-FIN-2023-035

Le comité exécutif recommande l'affectation d'une enveloppe de 10 M\$ provenant de l'enveloppe du Bloc D pour l'élaboration des dossiers d'opportunité

CP-FIN-2023-036

Le comité exécutif recommande l'élaboration des dossiers d'opportunité pour les projets suivants :

- Tramway;
- Quartier général de la police;
- Infrastructures centre hospitalier;
- Chemin Vanier;
- Dôme;
- Complexe sportif de l'ouest;
- Palestre 038.

CP-FIN-2023-037

Le comité exécutif recommande l'élaboration des dossiers d'opportunité pour les projets suivants :

- Piscine intérieure, secteur Hull;
- Complexe de glace de l'est;
- Terrain synthétique Ernest-Gaboury;
- Parc des Cèdres;
- Pôle sportif Parc D'Arcy Mcgee;
- Pôle d'excellence baseball;
- Parc du Lac Beauchamp;
- Parc Sanscartier.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Mike Duggan souligne l'absence du tableau d'évolution de la dette depuis la fusion et demande si une estimation de la dette cumulative est disponible. Monsieur St-Pierre mentionne que le mode de présentation a changé depuis le PFLT, expliquant que la dette présentée antérieurement n'était pas la dette réelle. Monsieur St-Pierre mentionne que les remboursements concernent aussi le capital et donnent des informations sur l'utilisation des liquidités pour payer le solde. À la page 37, monsieur Duggan demande si le mot tramway doit être utilisé et monsieur Boivin mentionne que ce projet a été voté par le conseil. Monsieur Duggan mentionne que son intervention vise à éviter de perdre tous les investissements réalisés, advenant que l'idée du tramway soit éventuellement abandonnée.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire souligne que le plan d'intervention est enfin amorcé pour les infrastructures en loisirs. Elle mentionne que les équipes et la commission ont priorisé certains dossiers. Madame Bélizaire demande si la recommandation du comité exécutif vise à suivre les recommandations de la commission, à viser des dossiers d'opportunités ou à faire les deux. Elle souhaite confirmer si on passe de 10 M\$ à 20 M\$ ou si nous serons en mesure de faire tous les projets avec 10 M\$. Elle craint un pas de recul s'il n'y a pas de priorisation et se questionne sur les avancements si aucun financement n'est attaché. Elle demande aussi pourquoi le tramway, le QG et le CH sont dans les dossiers d'opportunités. Monsieur Rousseau explique que dans une gouvernance de projet, il n'est pas confirmé qu'un dossier d'opportunité sera réalisé puisque les décisions viendront du conseil. Les dossiers d'opportunité seront documentés et présentés, pour décision. Monsieur Rousseau confirme que le 10 M\$ donné à la commission pour faire des projets va se poursuivre. Les dossiers d'opportunité permettent d'avoir une vue d'ensemble, considérant les décisions du conseil dans différents dossiers. Le travail sur les dossiers d'opportunités permettant à l'administration de donner les informations nécessaires en temps réel. Il s'agit donc aujourd'hui d'une première étape. Madame la mairesse confirme qu'il s'agit d'un cumul pour un 20 M\$, en complément des travaux faits par la commission. La volonté est de monter des dossiers complets d'opportunité pour permettre la prise de décisions. Madame la mairesse insiste également sur le fait qu'un dossier d'opportunité donne du poids aux demandes de subvention. Madame Bélizaire mentionne que même 20 M\$ sont peu pour tous les projets qui sont identifiés. Monsieur Rousseau réitère que ces sommes ne seront pas dédiées à la réalisation des projets. Madame Bélizaire craint que l'absence de priorisation nuise à l'avancement des projets. Monsieur Rousseau mentionne que l'objectif est de donner de l'information concrète pour permettre une telle priorisation. Il est souhaité que la donnée soit un élément de décision, afin de connaître les différents impacts. Madame Bélizaire aurait souhaité avoir plus de détails sur les actions possibles avec le 20 M\$. Monsieur Rousseau mentionne que des suivis réguliers pourront être faits, pour permettre le suivi des dossiers et faire des recommandations.

Madame la conseillère Olive Kamanyana mentionne qu'il y a souvent des questionnements sur les raisons ayant motivé certaines recommandations. Les dossiers d'opportunité permettront de justifier les besoins et de prendre de meilleures décisions. Madame Kamanyana souhaite également éclaircir la recommandation CP-FIN-2023-034.

Dans les recommandations, il y a mention de diversification des revenus. Madame la conseillère Caroline Murray mentionne avoir initié une tournée auprès de municipalités relativement aux mesures d'écofiscalité, notamment en ce qui a trait aux droits de redevances. Elle souhaite que le budget 2024 soit le dernier adopté sans diversification de revenus et demande quelle est la suite par rapport à une telle diversification. Madame Murray demande également des précisions sur le dossier du dôme, notamment quant aux lieux visés. Elle demande pourquoi il n'y a pas de recommandation pour ce projet et pourquoi il se retrouve dans un dossier d'opportunité. Elle craint qu'aucun projet ne soit réalisé dans le présent mandat. Relativement à la 1^{re} question, monsieur Tanguay mentionne que la question de la diversification et des droits de redevances est prévue au PFLT et explique les travaux réalisés à ce jour par le Comité des finances. Il ajoute que certains règlements adoptés par d'autres municipalités sont actuellement contestés et que des suivis sont faits avec l'UMQ afin de s'assurer du cadre juridique applicable. La prochaine étape sera de consulter les partenaires pour recueillir leurs commentaires, pour présentation ultérieure d'un projet de règlement en 2024. Pour la question concernant le dôme, monsieur Gacem mentionne qu'un dossier d'opportunité sera présenté à une rencontre du comité plénier à la fin novembre (plan de match et échéanciers), en réponse au mandat donné. Monsieur Champagne mentionne souhaiter également que des projets se concrétisent d'ici la fin du présent mandat. Il ajoute que le dossier de priorisation viendra professionnaliser le processus décisionnel.

Concernant l'option 7 dans la recommandation 034, madame la conseillère Anik Des Marais aurait aimé avoir plus de détails relativement à l'optimisation. Monsieur Rousseau mentionne qu'avec le plan décennal, l'administration veut faire des efforts à l'intérieur de son processus d'affaires et de son panier de services. Plus précisément, madame Des Marais mentionne que des économies récurrentes de 13 M\$ avait été trouvée entre 2013 et 2017 (démarche 5S) et fait référence à la recommandation 10 du PFLT, demandant si cet exercice ne devrait pas être devancé. Sur l'optimisation, monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne que l'exercice avait effectivement permis de faire des économies, mais que dans la dernière année, les détails étaient micro, rendant probablement plus coûteux les travaux du comité que les économies réelles. Monsieur Tanguay mentionne que différentes initiatives du Comité des finances seront soumises au comité exécutif prochainement. Il rappelle également que des travaux de stabilisation du système PIVO seront réalisés dans les prochains mois, afin de s'assurer de l'optimisation des processus, de même que d'autres travaux à venir qui viseront l'initiative de la recommandation 10 du PFLT. Monsieur Tanguay mentionne qu'il y a aussi l'équipe de la performance organisationnelle qui travaille en ce sens. Madame Des Marais adresse aussi une question sur le chemin Vanier et demande pourquoi il se retrouve dans le Bloc D et non dans la planification. Des vérifications seront faites.

Monsieur le conseiller Jean Lessard se questionne sur le processus mis en place pour permettre l'octroi de subventions à des organismes, par la Ville. Il souhaiterait qu'il y ait plus d'ententes avec des organismes partenaires, en donnant l'exemple du Centre Slush Puppie, pour travailler sur des projets. Dans un objectif notamment d'optimisation des espaces libres, pour aller plus loin que ce qui se fait actuellement. Il croit que de tels partenariats pourraient permettre certaines économies, tant au niveau du loisir que des organismes environnementaux. Monsieur Gacem prend note des commentaires, afin d'accentuer ces opportunités et faire mieux. Concernant le Complexe de glace de l'est et le terrain synthétique Ernest-Gaboury, des travaux sont faits avec des organismes.

La rencontre de travail sur l'étude du budget est suspendue à 14 h 45.

Reprise de la rencontre de travail sur l'étude du budget à 15 h 04.

Monsieur le conseiller Marc Bureau demande si un partenariat financier existe avec le CSS pour la palestine 038. Monsieur Gacem mentionne qu'il n'y a pas de contribution financière directe, mais que des travaux de collaboration sont en cours. Monsieur Bureau croit aussi en la pertinence de créer des partenariats avec d'autres organismes, les OBNL ayant aussi souvent accès à des subventions.

Monsieur le conseiller Steve Moran souhaite féliciter l'administration pour le travail colossal réalisé. Il croit que le travail administratif a été réalisé, mais se questionne sur le travail politique, croyant que des travaux de priorisation auraient été faits aujourd'hui. Il apporte des commentaires positifs à l'égard de l'option 1 et se questionne sur l'option 3 dans le contexte actuel. Monsieur Champagne mentionne que le conseil actuel souhaite avoir beaucoup de détails préalablement à la prise de décision, d'où la présentation de ce jour, afin de permettre une priorisation. Sur les options, monsieur Champagne fournit des informations supplémentaires. Il mentionne que 445 M\$ sont disponibles dans le Bloc D. Dans un contexte d'opportunité et d'analyse, monsieur Champagne mentionne que le comité exécutif propose l'utilisation de ce montant en fonction de l'analyse des différentes options réalisées. L'option de puiser dans le PIVM pourrait être considérée, advenant des besoins. Monsieur Rousseau apporte des précisions quant aux projets identifiés aux recommandations 036 et 037. Monsieur St-Pierre confirme que l'option 3 fera diminuer l'enveloppe du PIVM. Il donne également des informations de l'impact de décisions sur le taux de taxation.

Monsieur le conseiller Mario Aubé revient sur la notion de leadership. Quant aux options présentées, monsieur Aubé donne des explications sur les travaux réalisés par le comité exécutif. Il mentionne que le comité exécutif souhaite apporter du concret. Monsieur Aubé est satisfait de la présentation, notamment en ce qui a trait aux infrastructures dans l'est, afin d'avoir des données probantes sur lesquelles se prononcer.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin souhaite confirmer le suivi des dossiers d'opportunité et demande comment ils seront priorisés et quel sera l'échéancier de réalisation. Monsieur Rousseau mentionne que le cycle annuel devra être peaufiné et qu'il faudra demeurer agile. La préoccupation de l'administration est d'accompagner les élus afin de leur donner toutes les informations, notamment en ce qui a trait aux conséquences et impacts positifs de leurs décisions, de même que sur les sommes disponibles. Les travaux se feront en collaboration, en continu, pour avoir la meilleure vue possible. Une actualisation des dossiers d'opportunité devra aussi se faire en cours d'année. Des honoraires professionnels extérieurs pourront aussi être déployés à même les sommes disponibles, en accompagnement.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc souhaite avoir des éclaircissements sur la notion de dossiers d'opportunité vs les recommandations présentées, considérant que certains dossiers ont déjà été débutés. Il souhaite par ailleurs la réalisation des projets identifiés. Il voudrait pouvoir rediscuter de certains dossiers (centralisation du QG, etc.) et demande pourquoi le Bloc D servirait à suivre certains dossiers provinciaux. Monsieur Rousseau mentionne que la recommandation aurait pu faire mention de la « portion ville », en référence par exemple au Tramway qui aura un impact sur la ville. Les dossiers d'opportunité permettront de bien documenter l'effet des différents projets sur la Ville, le territoire et l'impact financier sur le Bloc D et pour que les élus puissent prendre des décisions éclairées avec des dossiers bien documentés. Monsieur Leclerc mentionne qu'il est difficile de se positionner, ne connaissant pas les besoins actuels pour certains projets. Monsieur Rousseau mentionne que le conseil va donner des moyens à l'administration, pour permettre à celle-ci de réaliser des analyses et de présenter des redditions de comptes au conseil.

Monsieur le conseiller Steven Boivin mentionne qu'il avait beaucoup d'attentes, suivant les recommandations du Plan directeur et plan d'intervention de la Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire. Le Plan d'intervention prévoyait des recommandations, sur lesquels devait revenir le comité exécutif. Il mentionne que c'est la 1^{re} fois que le conseil discute des dossiers d'opportunité et croit qu'il y a eu un délai d'un an entre la priorisation et le choix des projets. Monsieur Boivin mentionne aussi qu'un exercice de priorisation avait été fait avant le plan d'intervention et donne des exemples de ce qui avait été prévu à ce Plan. Il croit que le travail fait sera refait et mentionne qu'il manque des informations, notamment en ce qui a trait aux centres communautaires. Il dit qu'il y aura une réflexion sur les grands projets, mais craint que des petits projets ne soient pas réalisés.

Monsieur Lessard ne remet pas en question le QG, malgré la récente décision du gouvernement. Il demande par ailleurs si un amendement doit être déposé pour demander que des travaux soient entamés avec les OBNL. Monsieur Rousseau confirme que des travaux seront faits en ce sens, sans nécessiter d'amendement, mais que la décision revient à monsieur Lessard.

Madame Kamanyana mentionne que l'idée présentée aujourd'hui avait aussi été discutée pour le PIVM, afin de ne pas être seulement réactive. Elle souhaiterait que les deux éléments soient mis ensemble.

Madame la mairesse France Bélisle souhaite recadrer certains propos entendus. Sur la question du leadership, madame la mairesse revient sur d'anciens plans. Concernant la priorisation, madame la mairesse mentionne qu'une liste est proposée suite aux recommandations des services, basées sur des plans directeurs. Elle mentionne que le débat devrait porter sur la dépense de 10 M\$ afin de permettre d'avoir un échéancier. Elle ajoute que le présent conseil a agi et a donné le go dans plusieurs infrastructures, avec exemples et que plusieurs contributions du gouvernement seront concrétisées. Madame la mairesse mentionne que la disponibilité de dossiers d'opportunité est judicieuse pour permettre la prise de décisions et la priorisation.

Monsieur le conseiller Benoît Girouard mentionne adresser des questions depuis un an et qu'une structure est maintenant proposée, afin de se mettre en mode actions.

Madame la mairesse souhaite que les équipes administratives puissent chiffrer les impacts de possibles amendements et une demande est formulée pour recevoir les amendements dès que possible.

Monsieur Leclerc demande si les dossiers d'opportunité seront faits à l'interne ou à l'externe. Monsieur Rousseau mentionne que les deux options sont possibles et que les meilleures ressources seront recherchées. De possibles octrois de contrat pourront se faire ou l'embauche de surcroît temporaires, selon les besoins. Pour la séquence, monsieur Leclerc demande comment seront montés les dossiers d'opportunité advenant des possibilités. Monsieur Rousseau mentionne que l'objectif est de tenter de donner les meilleures informations possibles, afin d'anticiper les dossiers à venir, le PFLT étant sur 10 ans. Les dossiers d'opportunité permettront aussi de définir le modèle, planifier les dépenses futures et déterminer s'il y aura des besoins au Bloc D. Au niveau de la gouvernance, monsieur Leclerc demande si une résolution est requise. Monsieur Rousseau mentionne que la volonté du conseil devra être claire suite à la présente semaine. Une résolution ne sera pas requise pour prioriser les projets, que ce travail sera réalisé par l'administration.

Monsieur Duggan mentionne qu'une surtaxe a été lancée il y a quelques années pour des infrastructures. Il revient sur la réalisation de projets lors du précédent mandat. Monsieur Champagne souhaite réitérer que des sommes ne sont pas retirées d'autres enveloppes pour mettre au Bloc D, mais que des options pourront être évaluées suivant les analyses d'opportunité.

Madame Kamanyana demande si la discutée d'experts (création d'un réseau) dans le dossier du scientifique en chef pourra venir appuyer l'administration dans les dossiers d'opportunité et des précisions sont données par monsieur Rousseau.

Monsieur Boivin mentionne qu'il est en accord avec le principe pour les grands projets, que son questionnement concerne les autres projets prévus au plan d'intervention. Il demande si ces projets seront abandonnés ou poursuivis, avec exemples, mentionnant que des choix n'ont pu être faits aujourd'hui. Monsieur Gacem mentionne que la prochaine étape, pour l'administration, sera de déterminer le cycle en fonction de ces éléments (plan d'intervention). Monsieur Boivin se questionne sur les possibilités, considérant le peu de manœuvres disponibles au Bloc D. Il demande quel est le plan de match pour les centres communautaires pour les prochaines années. Monsieur Gacem mentionne que les projets sont planifiés, mais non financés. Monsieur Rousseau souhaite que les élus puissent mieux maîtriser les options présentées, pour le suivi des décisions, en ayant des marges de manœuvre plus importantes.

Madame Guénette donne des précisions sur le déroulement prévu pour la présentation des recommandations et des amendements lors de la journée du 3 novembre 2024.

Fin de la rencontre de travail sur l'étude du budget public à 15 h 55.